

Ceci est une copie d'une conversation entre ChatGPT et un utilisateur anonyme.

[Signaler la conversation](#)

 Fichier chargé

Voici un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme. Je voudrais que tu le résumes et que tu en expliques les principaux apports.

L'arrêt **Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c. Suisse** rendu par la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme le 9 avril 2024 concerne une requête formée par l'association Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et quatre femmes suisses contre la Suisse. Cette affaire est emblématique en matière de lutte contre le changement climatique et soulève des questions importantes relatives à la protection des droits de l'homme face à l'urgence climatique.

## Résumé des Faits et de la Procédure

L'association requérante et ses membres, des femmes âgées résidant en Suisse, ont saisi la Cour de Strasbourg, alléguant que les omissions des autorités suisses en matière d'atténuation du changement climatique violaient leurs droits sous les articles 2, 6, 8 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme. Elles ont argué que le changement climatique, et plus spécifiquement les canicules, avait un impact direct sur leur santé, les rendant particulièrement vulnérables.

Les requérantes avaient auparavant saisi les autorités suisses, demandant des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse, conformément aux objectifs internationaux de lutte contre le changement climatique. Leur requête ayant été rejetée à tous les niveaux de juridiction en Suisse pour défaut de qualité pour agir, elles ont porté l'affaire devant la Cour européenne.

## Principaux Apports de l'Arrêt

- 1. Reconnaissance de la Vulnérabilité Particulière:** L'arrêt reconnaît la vulnérabilité particulière des femmes âgées face aux effets du changement climatique, notamment aux canicules, ce qui constitue une avancée dans la prise en compte des impacts différenciés du changement climatique sur divers groupes de population.
- 2. Accès à la Justice en Matière Environnementale:** Cette affaire soulève des questions cruciales concernant l'accès à la justice pour les questions

environnementales et climatiques. Elle interroge sur la possibilité pour des individus et associations de saisir les juridictions pour demander la protection de l'environnement comme composante des droits de l'homme.

### **3. Interprétation des Droits de l'Homme à l'Ère du Changement Climatique:**

L'affaire illustre la manière dont les instruments existants de protection des droits de l'homme peuvent être interprétés et appliqués dans le contexte de l'urgence climatique, en particulier concernant le droit à la vie et le droit au respect de la vie privée et familiale.

### **4. Obligations des États en Matière de Changement Climatique:** L'arrêt aborde la question de savoir dans quelle mesure les États ont des obligations, sous la Convention européenne des droits de l'homme, d'agir pour atténuer le changement climatique et protéger les droits des individus vulnérables affectés par celui-ci.

### **5. Rôle des Juridictions Internationales:** L'affaire met en lumière le rôle potentiel des juridictions internationales, comme la Cour européenne des droits de l'homme, dans l'orientation des politiques climatiques des États et dans la garantie de l'obligation de ces derniers de protéger leurs citoyens contre les effets néfastes du changement climatique.

En somme, cet arrêt constitue un jalon important dans la jurisprudence relative aux droits de l'homme et au changement climatique, en reconnaissant la possibilité de recourir aux mécanismes de protection des droits de l'homme pour adresser les enjeux climatiques et en soulignant l'importance d'une action étatique adéquate face à l'urgence climatique.